

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLLE BICOMP

Référence 76-80

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, REACH

Date de révision : 17/03/2017

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance/préparation

#### **METAFLUX<sup>®</sup> COLLE BICOMP (DURCISSEUR)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations pertinentes : Durcisseur pour colle bicomposant

#### 1.3 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

E-mail : [info.soditec@metaflux.fr](mailto:info.soditec@metaflux.fr)

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

Internet : [www.metaflux.fr](http://www.metaflux.fr)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2; H225      Liquide et vapeurs très inflammables.  
Skin Irrit. 2; H315      Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1; H317      Peut provoquer une allergie cutanée.  
STOT SE 3; H335      Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)



**Mention d'avertissement :** DANGER

**Contient :** Méthacrylate de méthyle

##### **Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Conseils de prudence :**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### 2.3 Autres dangers :

À défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique en cas de doses élevées.

##### **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance : non applicable.

### 3.2 Mélanges :

Composants dangereux :

Conc. %	Désignation
50 - 75	<b>Méthacrylate de méthyl</b> REACH 01-2119452498-28-xxxx - N°CE 201-297-1 - CAS 80-62-6 Flam. Liq. 2; H225. - Skin Irrit. 2; H315. - Skin Sens. 1; H317. - STOT SE 3; H335.
< 10	<b>Dibenzoate d'oxydipropyle</b> REACH 01-2119529241-49-xxxx - N°CE 248-258-5 - CAS 27138-31-4 Aquatic Chronic 3; H412
< 3	<b>3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridin</b> N°CE 252-091-3 - CAS 34562-31-7 Acute Tox. 4; H302. - Acute Tox. 4; H312. - Skin Irrit. 2; H315. - Eye Irrit. 2; H319. - Aquatic Chronic 4; H413.
< 1	<b>Acides gras, tallol, produits de réaction avec l'iminodiéthanol et l'acide borique</b> N°CE 400-160-5 - CAS 91770-03-5 Skin Irrit. 2; H315. - Aquatic Chronic 2; H411.

### Commentaire relatif aux composants :

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales :** Changer les vêtements imprégnés.

**Après inhalation :** Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact cutané :** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :** Rincer l'œil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion :** Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié :** Mousse, Poudre d'extinction, sable sec, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.

**Agent d'extinction non approprié :** Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Tenir à l'abri des sources d'allumage. Si possible, colmater la fuite. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Ne pas inspirer les vapeurs.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Trier les bombes non étanches et qui fuient, vaporiser complètement leur contenu et les évacuer.

Voir section 13 (Evacuation).

#### Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8+13

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation :

Veiller à une bonne ventilation de la pièce, aspiration/expurgation. Ne pas inspirer les vapeurs.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable.

#### Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Tenir à l'écart d'agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR) : non applicable.

#### 80-62-6- Méthacrylate de méthyle

Europe : IOELV: STEL : 100 ppm

Europe : IOELV: TWA : 50 ppm

France : VLE : 410 mg/m<sup>3</sup>; 100 ppm

France : VME : 205 mg/m<sup>3</sup>; 50 ppm

DNEL / DMEL

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DNEL court terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL court terme, ouvriers, par inhalation, local: 416 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 13,67 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 208 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 208 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL court terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL court terme, consommateurs, par inhalation, local: 208 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 8,2 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 74,3 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 105 mg/m<sup>3</sup>

## Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

DNEL Court terme, ouvriers, dermique, systémique: 170 mg/kg bw/d  
DNEL Court terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 35,08 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 8,8 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL Long terme, ouvriers, dermique, systémique: 10 mg/kg bw/d  
DNEL Court terme, consommateurs, dermique, systémique: 80 mg/kg bw/d  
DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 8,7 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL Court terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 80 mg/kg bw/d  
DNEL Long terme, consommateurs, dermique, systémique: 0,22 mg/kg bw/d  
DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 8,69 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 5 mg/kg bw/d

## PNEC

### Indication sur Méthacrylate de méthyle:

PNEC eau (eau douce): 0,94 mg/L  
PNEC eau (eau de mer): 0,94 mg/L  
PNEC eau (libération périodique): 0,94 mg/L  
PNEC station d'épuration: 10 mg/L  
PNEC sédiment (eau douce): 5,74 mg/kg dw  
PNEC sédiment (eau de mer): 5,74 mg/kg dw  
PNEC terre: 1,47 mg/kg dw

### Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

PNEC Eau (eau douce): 0,0037 mg/L  
PNEC Eau (eau de mer): 0,00037 mg/L  
PNEC Eau (libération périodique): 0,037 mg/L  
PNEC station d'épuration: 10 mg/L  
PNEC Sédiment (eau douce): 1,49 mg/kg  
PNEC Sédiment (eau de mer): 0,149 mg/kg  
PNEC Terre: 1 mg/kg dw

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

**Protection respiratoire :** Au-delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

**Protection des mains :** Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Type de gants: Caoutchouc butyle-Epaisseur du revêtement: 0,7 mm.  
Période de latence: >60 min.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

**Protection oculaire:** Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

**Protection corporelle:** Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Ne pas inspirer les

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide
Couleur	Couleur: presque blanc
Odeur	comme Acrylate
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
Valeur du pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité	10 °C (c.c.)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	0,97 - 1,01 g/mL
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	à 40 °C: >= 40 mm <sup>2</sup> /s
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations : Aucune.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Protéger des radiations solaires directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique : Aucune donnée disponible.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets toxicologiques

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

#### Substance

**Toxicité aiguë (par voie orale):** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

**Toxicité aiguë (dermique):** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Toxicité aiguë (par inhalation):** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >20 mg/L

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

**Endommagement/irritation des yeux:** Manque de données.

**Sensibilisation respiratoire:** Manque de données.

**Sensibilisation cutanée:** Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité:** Manque de données.

**Cancerogénité:** Manque de données.

**Toxicité pour la reproduction:** Manque de données.

**Effets sur et par le lait maternel:** Manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):** STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):** Manque de données.

**Danger par aspiration:** Manque de données.

## Autres informations :

### Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 7872 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >5000 mg/kg

DL50 Rat, par inhalation (vapeur): 78000 mg/m<sup>3</sup>/4h

### Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

DL50 Rat, par voie orale: 3295 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >2000 mg/kg

CL50 par inhalation (Poussières et fumigènes): >200 mg/L/4h

### Indication sur 3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine

DL50 Rat, par voie orale: 1620 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >1000 mg/kg

## Symptômes :

**En cas d'inhalation :** Irritation des voies respiratoires, toux.

**Après contact avec la peau :** Irritations cutanées, rougeur.

**Après contact avec les yeux :** Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Indication sur Méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour le poisson: Tête de boule, eau douce, LC50 aigu: 130 mg/L/96 h

Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

Toxicité pour le poisson: CL50: 3,7 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia: EC50: 19,3 mg/L/48h

Toxicité pour les algues: EC50: 4,9 mg/L/72h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

Biodégradabilité: 87 %/28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Aucune donnée disponible.

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit :**

Code de déchet :

08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation : L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement :**

Recommandation : L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit :**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

08 04 09	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité). déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
----------	---

**Conditionnement :**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1 Numéro ONU : UN 1133****14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID, ADN:UN 1133, Adhésifs

IMDG, IATA-DGR:UN 1133, Adhésives

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, ADN:Classe 3, Code: F1

IMDG:Class 3, Subrisk-

IATA-DGR:Class 3

**14.4 Groupe d'emballage : II****14.5 Dangers pour l'environnement****Polluant marin - IMDG :** non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage : ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1133

Etiquette de danger : 3

Dispositions particulières : 640D

Quantités limitées : 5 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions : P001 IBC02 R001

Conditionnement - Dispositions particulières : PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé : MP19

Réservoirs mobiles - Instructions : T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières : TP1 TP8

Codification réservoirs : LGBF

Code de restriction en tunnel : D/E

**Transport par voie fluviale (ADN)**

Etiquette de danger:3

Dispositions particulières : 640D

Quantités limitées: 5 L

EQ: E2

Équipement nécessaire: PP - EX - A

Aération: VE01

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS :	F-E, S-D
Dispositions particulières:	-
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T4
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP8
Arrimage et manutention:	Category B.
Propriétés et observations:	Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.
Groupe de ségrégation:	none

## Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger :	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft:	Ltd.Qty.:Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

**Directives nationales - France** : Aucune donnée disponible.

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger**:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Directives nationales - Grande-Bretagne**

Code DG-EA (Hazchem):•3YE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## 16. AUTRES INDICATIONS

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## 16.2 Abréviations et acronymes :

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionné a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## COLLE BICOMP

Référence 76-80

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, REACH

Date de révision : 17/03/2017

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance/préparation

#### **METAFLUX<sup>®</sup> COLLE BICOMP (RÉSINE)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations pertinentes : Résine pour colle à 2 composants

#### 1.3 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

E-mail : [info.soditec@metaflux.fr](mailto:info.soditec@metaflux.fr)

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

Internet : [www.metaflux.fr](http://www.metaflux.fr)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Corr. 1A; H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : DANGER

##### Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

##### Marquage spécial

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Texte pour l'étiquetage:

Contient : Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique, Acide maléique, Colophane

## 2.3 Autres dangers :

À défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

Effet narcotique en cas de doses élevées.

Brûlures chimiques dans le tractus gastro-intestinal.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance : non applicable.

### 3.2 Mélanges :

Composants dangereux :

Conc. %	Désignation
50 - 75	<b>Méthacrylate de méthyl</b> REACH 01-2119452498-28-xxxx - N°CE 201-297-1 - CAS 80-62-6 Flam. Liq. 2; H225. - Skin Irrit. 2; H315. - Skin Sens. 1; H317. - STOT SE 3; H335.
< 10	<b>Acide méthacrylique</b> REACH 01-2119463884-26-xxxx - N°CE 201-204-4 - CAS 79-41-4 Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 3; H311 - Acute Tox. 4; H332. - Skin Corr. 1A; H314. STOT SE 3; H335.
< 3	<b>Acide maléique</b> REACH 01-2119488705-25-xxxx - N°CE 203-742-5 - CAS 110-16-7 Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. - Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. - STOT SE 3; H335.
< 3	<b>Colophane</b> REACH 01-2119480418-32-xxxx - N°CE 232-475-7 - CAS 8050-09-7 Skin Sens. 1; H317.
< 1	<b>3,5-Di-tert-butyl-4 hydroxytoluène</b> REACH 01-2119565113-46-xxxx- N°CE 204-881-4-CAS 128-37-0 Aquatic Acute 1; H400. - Aquatic Chronic 1; H410.
< 1	<b>Hydroperoxyde de cumyl</b> N°CE 201-254-7 - CAS 80-15-9 Org. Perox. EF; H242. - Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. - Acute Tox. 3; H331. - Skin Corr. 1B; H314. STOT RE 2; H373. - Aquatic Chronic 2; H411.

### Commentaire relatif aux composants :

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation :** Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact cutané :** Laver abondamment à l'eau/au savon. Appeler aussitôt un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux :** Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste

**Après ingestion :** Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Brûlures chimiques dans le tractus gastro-intestinal. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Agent d'extinction approprié :** Mousse, Poudre d'extinction, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.

**Agent d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme. En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## 5.3 Conseils aux pompiers

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Si possible, colmater la fuite. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Ne pas inspirer les vapeurs.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

### Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8+13

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation :

Veiller à une bonne ventilation de la pièce, aspiration/expurgation. Ne pas inspirer les vapeurs.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable.

Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

#### Conseils pour le stockage en commun:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Tenir à l'écart d'agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR) : non applicable.

#### 80-62-6- Méthacrylate de méthyle

Europe : IOELV: STEL : 100 ppm  
Europe : IOELV: TWA : 50 ppm  
France : VLE : 410 mg/m<sup>3</sup>; 100 ppm  
France : VME : 205 mg/m<sup>3</sup>; 50 ppm

#### 79-41-4 - Acide méthacrylique

France : VME : 70 mg/m<sup>3</sup>; 20 ppm

#### 8050-09-7 Colophane

France : VME : 0.1 mg/m<sup>3</sup> colophane

#### 128-37-03,5-Di-tert-butyl-4-hydroxytoluène

France : VME : 10 mg/m<sup>3</sup>

#### DNEL / DMEL

##### Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DNEL court terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL court terme, ouvriers, par inhalation, local: 416 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 13,67 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 208 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 208 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL court terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL court terme, consommateurs, par inhalation, local: 208 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 8,2 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 74,3 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 105 mg/m<sup>3</sup>

##### Indication sur Acide méthacrylique:

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 88 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 29,6 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 4,25 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, local: 6,55 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 6,3 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 2,55 mg/kg bw/d

##### Indication sur Colophane

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation: 176,32 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, ouvriers, dermique: 25 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation: 52,174 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL long terme, consommateurs, dermique: 15 mg/kg bw/d  
DNEL long terme, consommateurs, par voie orale: 15 mg/kg bw/d

##### Indication sur 2,6-di-tert-Butyl-p-crésol:

DNEL ouvriers, dermique: 0,5 mg/kg bw/d  
DNEL ouvriers, par inhalation: 3,5 mg/m<sup>3</sup>

#### PNEC

##### Indication sur Méthacrylate de méthyle:

PNEC eau (eau douce): 0,94 mg/L  
PNEC eau (eau de mer): 0,94 mg/L  
PNEC eau (libération périodique): 0,94 mg/L  
PNEC station d'épuration: 10 mg/L  
PNEC sédiment (eau douce): 5,74 mg/kg dw  
PNEC sédiment (eau de mer): 5,74 mg/kg dw  
PNEC terre: 1,47 mg/kg dw

##### Indication sur Acide méthacrylique:

PNEC eau (eau douce): 0,82 mg/L  
PNEC eau (eau de mer): 0,82 mg/L

##### Indication sur Colophane:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PNEC eau (eau douce): 0,005 mg/L  
 PNEC eau (eau de mer): 0,0005 mg/L  
 PNEC station d'épuration: 1000 mg/L  
 PNEC sédiment (eau douce): 108 mg/kg dwt  
 PNEC sédiment (eau de mer): 10,8 mg/kg dwt  
 PNEC terre: 21,4 mg/kg dwt

**Indication sur 2,6-di-tert-Butyl-p-crésol:**

PNEC eau (eau douce): 0,199 µg/L  
 PNEC eau (eau de mer): 0,0199 µg/L  
 PNEC sédiment: 99,6 µg/L  
 PNEC terre: 47,69 µg/L

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

**Protection respiratoire :** Au-delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

**Protection des mains :** Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc butyle-Epaisseur du revêtement: 0,7 mm.

Période de latence: >60 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

**Protection oculaire:** Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

**Protection corporelle:** Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide
<b>Odeur</b>	comme Acrylate
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible
<b>Valeur du pH</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point éclair/plage d'inflammabilité</b>	11°C (c.c.)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limites d'explosibilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de la vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité</b>	1 - 1,03 g/mL
<b>Solubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	à 40 °C: >= 40 mm²/s
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

9.2 Autres informations : Aucune donnée disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les Acides, alcalies (bases), métaux alcalins, agents oxydants et des peroxydes.  
Polymérisation avec dégagement de chaleur.  
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Protéger des radiations solaires directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.  
**Décomposition thermique** : Aucune donnée disponible.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets toxicologiques

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

#### Substance

**Toxicité aiguë (par voie orale):** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

**Toxicité aiguë (dermique):** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

**Toxicité aiguë (par inhalation):** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >20 mg/L

**Corrosion cutanée/irritation cutanée, endommagement/irritation des yeux:** Skin Corr. 1A; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

**Sensibilisation respiratoire:** Manque de données.

**Sensibilisation cutanée:** Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité:** Manque de données.

**Cancerogénité:** Manque de données.

**Toxicité pour la reproduction:** Manque de données.

**Effets sur et par le lait maternel:** Manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):** STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):** Manque de données.

**Danger par aspiration:** Manque de données.

#### Autres informations :

##### Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 7872 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >5000 mg/kg

DL50 Rat, par inhalation (vapeur): 78000 mg/m<sup>3</sup>/4h

##### Indication sur Acide méthacrylique:

DL50 Rat, par voie orale: 1060 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 500 mg/kg

##### Indication sur Acide maléique:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DL50 Rat, par voie orale: 708 mg/kg

**Indication sur Colophane:**

DL50 Rat, par voie orale: 7600 mg/kg

**Indication sur 2,6-di-tert-Butyl-p-crésol:**

DL50 Rat, par voie orale: 890 mg/kg

**Indication sur Hydroperoxyde de cumyle:**

DL50 Rat, par voie orale: 382 mg/kg

DL50 Rat, dermique: 500 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: 220 ppm/4h

**Symptômes :**

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons. Effet narcotique possible en présence de fortes quantités. Toux.

**Après absorption:** Mal d'estomac

**Après contact avec la peau:** Irritations cutanées, rougeur, douleurs

**Après contact avec les yeux:** Provoque des brûlures. Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations, des rougeurs, des larmes ou une vue trouble. Douleurs.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité aquatique :</b> Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Indication sur Méthacrylate de méthyle:</b>
Toxicité pour le poisson: Tête de boule, eau douce, LC50 aigu: 130 mg/L/96 h
<b>Indication sur Acide méthacrylique:</b>
Toxicité pour les algues: EC50: 45 mg/L/ 96 h
Toxicité pour la daphnia: EC50: > 130 mg/L/ 48 h
Toxicité pour le poisson: CL50 aigu: 85 mg/L/ 96 h
Toxicité pour la daphnia: daphnia magna (puce d'eau géante), eau douce, NOEC chronique: 53 mg/L/ 21 d
<b>Indication sur Acide maléique:</b>
Toxicité pour la daphnia: EC50: 160 mg/L/ 48 h
Toxicité pour le poisson: CL50: 106 mg/L/ 96 h
<b>Indication sur Colophane:</b>
Toxicité pour la daphnia: aigu EC50: 911 mg/L/ 48 h
Toxicité pour le poisson: CL50: >1000 mg/L/ 96 h
<b>Indication sur 2,6-di-tert-Butyl-p-crésol:</b>
Toxicité pour la daphnia: Daphnia pulex, eau douce, EC50 aigu: 1440 µg/L/ 48 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Indications diverses:** Biodégradabilité

Indication sur Acide méthacrylique: 86 %/28d. Facilement dégradable.

Indication sur Colophane: 64 %/28d. Facilement dégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

**Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Aucune donnée disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Aucune donnée disponible.

### 12.6 Autres effets nocifs

Indication AOX:Le produit contient de l'halogène à liaisons organiques. Ceci peut donc influencer la valeur AOX.

Remarques générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit :**

Code de déchet :

08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation : L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement :**

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Recommandation : L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1 Numéro ONU :** UN 1133

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID, ADN:UN 1133, Adhésifs  
IMDG, IATA-DGR:UN 1133, Adhesives

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, ADN:Classe 3, Code: F1  
IMDG:Class 3, Subrisk-  
IATA-DGR:Class 3

**14.4 Groupe d'emballage :** II



**14.5 Dangers pour l'environnement**

**Polluant marin - IMDG :** non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage : ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1133  
Etiquette de danger : 3  
Dispositions particulières : 640D  
Quantités limitées : 5 L  
EQ: E2  
Conditionnement - Instructions : P001  
Conditionnement - Dispositions particulières : PP1  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé : MP19  
Réservoirs mobiles - Instructions : T4  
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières : TP1 TP8  
Codification réservoirs : L1.5BN  
Code de restriction en tunnel : D/E

**Transport par voie fluviale (ADN)**

Etiquette de danger: 3  
Dispositions particulières : 640D  
Quantités limitées: 5 L  
EQ: E2  
Équipement nécessaire: PP - EX - A  
Aération: VE01

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS : F-E, S-D  
Dispositions particulières: -  
Quantités limitées: 5 L  
Excepted quantities: E2  
Conditionnement - Instructions: P001  
Conditionnement - Réglementations:PP1  
IBC - Instructions: IBC02  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: T4  
Instructions réservoirs - Réglementations:TP1, TP8  
Arrimage et manutention: Category B.  
Propriétés et observations: Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.  
Groupe de ségrégation: none

**Transport aérien (IATA)**

Etiquette de danger : Flamm. liquid  
Excepted Quantity Code: E2  
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L  
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L  
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L  
Dispositions particulières: A3  
Emergency Response Guide-Code (ERG): 3L

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

**Directives nationales - France** : Aucune donnée disponible.

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger:**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence:**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

**Directives nationales - Grande-Bretagne**

Code DG-EA (Hazchem):\*3YE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## 16. AUTRES INDICATIONS

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.2 Abréviations et acronymes :

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionné a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.